

Route de La-Capite 24
1223 Cologny
T 022 737 49 49
info@cologny.ch

cologny.ch



cologny¹²

bulletin communal

LA VIE
RONDEMENT MENÉE !
A COLOGNY

HIVER-PRINTEMPS 2023
Mairie de Cologny





édito

sommaire impressum

- 3 CONSEIL MUNICIPAL 2022-2023
- 4 MOTS DES PRÉSIDENTS
- 9 100 ANS DU SAUVETAGE
- 10 30 ANS DU CENTRE CULTUREL DU MANDIR
- 11 CHEMINEMENT PARC DES FOURS
- 12 PROMOTIONS PRÉ-PICOT
- 13 MÉRITES ET DISTINCTIONS
- 14 POTAGER COMMUNAL
- 15 PATRIMOINE COLOGNOTE
- 16 ÉVÈNEMENTS AU PRÉ BYRON
- 17 1ER AOUT
- 18 CONSERVATOIRE POPULAIRE
- 19 FESTIVAL DÉSCHÊNÉS
- 20 CONSULTATIONS SOCIALES
- 21 MARCHÉ DE NOËL
- 23 CULTURE & ENVIRONNEMENT
- 24 LE CHAT AU JOURNAL
- 25 INFOS

ÉDITEUR

Mairie de Cologny
Route de La-Capite 24
1223 Cologny
t. +41 22 737 49 49
info@cologny.ch

RESPONSABLES REDACTION

Bernard Girardet
Maire
Pascal Hornung
Conseiller administratif
Catherine Pahnke
Conseillère administrative

CONCEPT GRAPHIQUE

happy-pointvirgule.com

IMPRESSION

Atar Roto Presse S.A.
1242 Satigny

TIRAGE ET DIFFUSION

2'650 exemplaires
Tout ménage
Commune de Cologny

Cette nouvelle année s'ouvre avec l'édition de notre bulletin communal, riche des événements qui se sont déroulés en 2022, des projets et nouveautés programmés pour 2023.

Les travaux législatifs se poursuivent à un rythme soutenu ; les présidents de commission vous en donnent un bon reflet. La vie sociale, source de joie partagée, a repris. Voilà une bonne nouvelle, car nous savons combien les interactions sont importantes pour notre développement personnel.

D'ores et déjà ravis à la perspective de notre prochaine rencontre sur les chemins de Cologny, nous vous souhaitons dans l'immédiat, de trouver beaucoup de plaisir à la lecture !.

Bien à vous
LE CONSEIL ADMINISTRATIF



Présidente du Conseil municipal :
Madame Nathalie Schneuwly

Entrée :
Monsieur Alexandre Mouthon



Sortie :
Madame Brigitte Satorre Weber



CONSEIL MUNICIPAL 2022-2023

3

mots des présidents des commissions



4

CULTURE

Edouard Cuendet, *Président de la commission culturelle*

Cologny : commune de culture

Présider la commission culturelle est un grand privilège ! En effet, cette commission est le lieu où l'on peut saisir l'incroyable richesse de la vie culturelle colognote.

Au début de la législature, en 2020, la pandémie de Covid-19 nous a largement tenus éloignés de l'offre culturelle, malgré les trésors d'ingéniosités dont ont fait preuve les institutions locales pour maintenir coûte-que-coûte des programmes de qualité. Je tiens ici à rendre en particulier hommage au Théâtre Le Crève-Cœur, à la Fondation Bodmer ainsi qu'au Centre culturel du Manoir pour leur engagement sans faille durant cette période troublée.

Lors de ses séances, la commission auditionne les différents acteurs de la scène culturelle pour connaître leurs projets et voter les soutiens financiers nécessaires à leurs activités. Il n'est pas possible de les citer tous ici, mais évoquons notamment la Fondation Bodmer, qui fait rayonner le livre bien au-delà de nos frontières. L'exposition, « La Fabrique de Dante » a rencontré un succès considérable. Le Centre culturel du Manoir a créé des synergies remarquables avec la Fondation Bodmer en mettant sur pied le projet intitulé « Le studiolo de Dante ». Le Centre a célébré son 30ème anniversaire, qui a donné notamment lieu à un ouvrage rétrospectif illustrant le parcours extrêmement riche de cette institution à travers trois décennies d'excellence.

En ce qui concerne le livre, la commission culturelle a aussi accompagné la transformation en profondeur de la Bibliothèque de Coligny qui connaît une nouvelle dynamique.

Dans le domaine musical, la commune n'est pas en reste. Les Concerts de Coligny proposent des programmes exigeants qui font intervenir des musiciens de renom pour le grand plaisir des mélomanes. « Mise en voix » et le « Chœur de Vandoeuvres-Choulex-Cologny », permettent aux choristes d'exprimer tout leur talent, dans une ambiance conviviale.

Bien entendu, la commission culturelle reçoit aussi le Théâtre Le Crève-Cœur qui vient nous présenter avec enthousiasme des spectacles programmés pour la saison.

Enfin, la commission se prononce sur les œuvres d'art qui viennent embellir le territoire communal. Ce travail de longue haleine, mené par la commission à travers les années, a été présenté lors de l'inauguration du « Chemin culturel » le 25 juin dernier.

Ce panorama ne serait pas complet, si l'on omettait de citer la dernière acquisition en date : une sculpture du « Chat » de Philippe Geluck, qui prouve que culture et humour font bon ménage à Coligny !

En tant que président de la commission des écoles, je souhaite vous exposer les divers axes de réflexion et d'action qui ont nourri cette législature ; en effet, que ce soit dans le domaine de l'aménagement de l'espace, de la prise en charge périscolaire, de la formation professionnelle ou encore du matériel mis à disposition dans nos écoles, divers chantiers ont conduit à des changements significatifs rendus possible grâce à un élan collaboratif fructueux.

En priorité, il importait d'élaborer un réel projet permettant d'assumer, dans les meilleurs délais, l'expansion démographique de notre commune et de garantir à nos jeunes, d'ici la rentrée 2024, suffisamment d'espace dans l'école du Manoir. Or, l'acceptation d'une demande d'autorisation de construire permettra la création de quatre nouvelles salles de classes dans un bâtiment attenant à l'ancienne école. Sa conception répondra aux critères environnementaux actuels tout en garantissant un espace lumineux, épuré et spacieux.

D'autre part, toujours dans une volonté de réaménagement de l'espace garantissant un accueil optimal de nos enfants, il devenait nécessaire de se pencher sur le lieu d'accueil des élèves en dehors des heures scolaires. En effet, l'occupation de la salle de la Place du Manoir, en sous-sol, ne pouvait être considérée comme une solution satisfaisante et pérenne pour une commune comme Cologny dont les revenus actuels permettent d'innover. Ainsi, grâce à la compréhension de l'ensemble du conseil municipal, un projet sur la parcelle des Fours sera réalisé prochainement. Sa première étape a été marquée ce novembre, par la signature du jury de concours d'architecte prévu à cet effet.

Parallèlement à la question de l'espace d'accueil parascolaire, la commission a porté une attention particulière aux suggestions d'évolution des modalités de cette prise en charge. Ainsi, tel que la presse l'a relaté, notre commune a décidé

de se désengager du groupement scolaire genevois (GIAP) dont les prestations ne répondaient plus aux besoins des familles. La consultation de l'association des parents et du corps enseignants est incontournable dans la création du cahier des charges actuellement en élaboration. Il est certain que de cette démarche collective aboutira à la mise en place d'un dispositif novateur incluant, par exemple, des cours de langues, des activités sportives, culturelles et la possibilité pour les enfants de réaliser leurs devoirs de manière autonome pendant le temps dévolu à l'accueil parascolaire, dès la rentrée 2024.

Il nous tient à cœur de dynamiser nos écoles par la mise en place de divers projets

Concernant l'accompagnement de nos jeunes dans le monde professionnel, il importe de relever que la plateforme emploi-stage est à votre disposition depuis un mois ; elle propose une dizaine de stages comprenant aussi bien des métiers de l'administration, de la santé que de l'art. Cette offre sera étoffée ces prochains mois et permettra à chaque jeune de la commune de découvrir la réalité du monde du travail.

Par ailleurs, il nous a semblé important d'agir pour réduire la fracture numérique entre les écoles gérées par notre commune et celles des autres établissements genevois travaillant déjà avec des tableaux blancs interactifs. Depuis cette rentrée scolaire, l'école du Manoir en a été entièrement équipée et nous œuvrons afin qu'il en soit

de même à l'école Pré-Picot dont nous assurons le co-financement. Il nous reste à convaincre la ville de Genève, notre partenaire, à investir pour que le projet puisse aboutir. Enfin, il nous tient à cœur de dynamiser nos écoles par la mise en place de divers projets. Dans ce contexte, nous tentons de financer autant que possible les demandes formulées par les divers établissements de Cologny qui souhaitent faire intervenir des organismes extérieurs au DIP. C'est ainsi, que nos écoliers peuvent profiter d'activités telles qu'Animascience (UNIGE) ou d'ateliers gérés de la fédération genevoise d'échecs mais également de tous les autres projets initiés par l'élan créatif des enseignants dans le but d'enrichir les stratégies pédagogiques.

Comme vous pouvez le constater, l'école colognote change, évolue et s'adapte au rythme des réalités sociétales. Cela engendre des questionnements, des débats et des réflexions collectives que nourrissent les porteurs de projets et leurs partenaires. Je souhaite donc remercier chaleureusement tous ceux qui donnent vie à notre école avec une attention particulière pour notre conseillère administrative, Mme C. Pahnke, en charge de ce dicastère ainsi que Mme S. Meylan, présidente de la commission des constructions et M. B. Girardet conseiller administratif responsable des constructions.

Penser globalement, agir localement. Plus que jamais, c'est avec cette conviction que notre commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie s'est attelée à la tâche depuis le début de la nouvelle législature, au printemps 2020.

Confrontée à une situation délicate due à la pandémie de coronavirus, au dérèglement climatique de plus en plus perceptible et à la crise ukrainienne qui demande de repenser notre approvisionnement énergétique, la commune de Cologny multiplie les mesures pour nous engager plus avant dans la nécessaire transition écologique. A ce titre, en plus d'offrir à la population un jardin potager collectif sur la parcelle des Fours, un fonds de compensation pour la renaturation et la protection du paysage et une nouvelle méthode de récupération et de tri des déchets, notre Commune s'est engagée dans un processus de labellisation auprès des associations Cité de l'énergie et Villeverte Suisse.

Cet engagement, s'il est moins visible pour l'instant que les mesures précédemment citées, n'en demeure pas moins une pierre angulaire

de la stratégie environnementale communale. En effet, grâce au partenariat noué avec Cité de l'énergie et Villeverte, Cologny est accompagnée et conseillée par des spécialistes en matière d'utilisation efficace de l'énergie, de protection du climat et d'entretien d'espaces verts notamment. Travaillant de concert avec nos services municipaux, ces deux associations pointent non seulement les pistes d'amélioration pour que notre Commune se rapproche de la neutralité carbone, mais en plus assurent un suivi attentif et donnent des solutions concrètes pour parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés. Ainsi, Cologny s'inscrit dans le mouvement plus large des municipalités cherchant à devenir un modèle énergétique et se place au service de ses habitant.e.s pour les accompagner dans la transition écologique.

Puissent l'implication et la concorde qui règnent au sein de notre commission, qu'il me soit permis de remercier ici les commissaires et l'ensemble du personnel communal concerné, se poursuivre durant la deuxième moitié de cette législature afin d'atteindre nos objectifs environnementaux et qu'ensemble nous fassions de Cologny une commune exemplaire où il fait bon vivre en harmonie avec la nature.

Trop d'impôt tue l'impôt

Notre commune perd progressivement son autonomie fiscale. Les charges que le Canton et la majorité des autres communes nous imposent ne cessent d'augmenter. Ces charges dites de transfert ne sont pas justifiées par des indicateurs de besoin et constituent une hausse cachée d'impôt. Les retraités sont particulièrement pénalisés.

Si la situation actuelle n'est pas encore alarmante l'avenir n'est pas assez radieux. Avec d'importantes rentrées fiscales nous avons pu opérer deux baisses de deux points du taux de centime additionnel en 2018 et 2021. Ces baisses étaient justifiées à moyen terme et auraient été nettement plus marquées en l'absence de charges de transfert contraintes. Sur la base des comptes 2021, environ 13 centimes sur les 27 prélevés ont servi à financer les dépenses du canton ou d'autres communes. Cela représentait par Colognote plus de CHF 8'000 sur un total de CHF 13'000. Des charges forcées environ six fois plus fortes que la moyenne cantonale alors que nos revenus par habitant sont un peu plus du triple de la moyenne.

Ces charges sont disproportionnées et croissent à un rythme beaucoup trop grand en comparaison des besoins démographiques. Genève est

tristement célèbre pour être un canton dépensier qui exploite trop son potentiel fiscal. Une crise de la dépense grandement nourrie par l'impôt sur la fortune le plus élevé de Suisse.

Alors que l'efficacité fiscale devrait être recherchée et déployer des effets dynamiques, la charge fiscale ne semble pas devoir se réduire significativement ces prochaines années. Un niveau d'impôt dissuasif risque de baisser l'assiette. La modélisation d'Arthur Laffer est plus que jamais d'actualité : trop d'impôt va tuer l'impôt.

Nous anticipons que les communes par l'intermédiaire de l'Association des communes genevoises et le Canton vont continuer d'utiliser des moyens détournés pour augmenter la charge fiscale de notre commune. Nous prévoyons que les charges contraintes pourraient augmenter de plus de 40% ces trois prochaines années et forcer une hausse très significative du taux de centime additionnel. Un impôt qui serait excessif au regard du niveau déjà élevé des prélèvements cantonaux.

Nous travaillons activement afin de faire comprendre qu'une répartition des richesses beaucoup plus intelligente est possible. Le système de répartition fiscale du canton n'est plus capable de créer les bonnes incitations.

Georges Kaleas, *Président de la commission de la communication, de l'information et des manifestations*

Nul n'échappe à l'évolution informatique

Année après année, nos besoins dans ce domaine s'amplifient à un rythme extrêmement rapide. Mais les nouvelles technologies qui apparaissent chaque jour, imposent de nouvelles approches et de nouveaux usages doivent être pris en compte. Les entreprises, tout comme les collectivités publiques, doivent constamment réévaluer et renforcer leurs systèmes afin d'offrir à leurs utilisateurs une expérience pertinente, fluide et actuelle.

La commune de Cognoy met tout en oeuvre pour suivre et réussir cette évolution et les défis sont importants. Les nombreux composants de notre système informatique doivent être mis à jour régulièrement et chacun d'eux demande une expertise et une approche particulière.

Numérisation, stockage, réseaux sociaux, sécurité, tous ces éléments qui font partie de notre quotidien d'utilisateur, demandent au préalable un travail considérable pour garantir leur performance.

Dans cet article, j'aimerais souligner les réalisations achevées en 2022 par la commune, vous faire part des actions qui sont encore en cours et enfin évoquer brièvement les projets prévus pour 2023.

Je saisis également cette occasion pour féliciter et remercier tous les collaborateurs impliqués dans ces résultats, notamment Monsieur Christophe Grodecki, responsable de notre département informatique ainsi que Madame Sarah Binder pour son engagement dans le développement de notre offre sur les réseaux sociaux.

Réalisations 2022

Site Internet

Mise en service du nouveau site internet. Découvrez-le si ce n'est pas déjà fait : cognoy.ch

Les cartes journalières CFF sont maintenant en vente en ligne depuis le site : les retours sur cet outil sont très positifs.

Facebook et Instagram

Répartition des typologies de publications entre :

La partie « événements » sur Instagram (avec publication conjointe sur Facebook) pour nos manifestations communales : marché de Noël, 1er août, manifestations culturelles au Pré Byron, sport en plein air, etc.

Et la partie « institutionnelle » sur Facebook: séances du Conseil municipal, avis de travaux, mise en ligne de la Tribune Rives-Lac, etc.

De plus, un travail de configuration a été effectué sur ces deux applications pour l'utilisation du planificateur de publications permettant ainsi de saisir à l'avance les informations et les événements.

Mise en service de la borne tactile de la Place du Manoir.



En cours pour 2022

Application mobile

Nous rencontrons quelques difficultés pour la validation de notre application mobile par les plateformes d'Apple et de Google. En tant qu'administration et non pas entreprise privée cette validation est complexe. Certains documents requis par exemple les statuts de société n'existent que par analogie. Cela nécessite une validation personnalisée et non pas automatisée, habituelle sur ces plateformes.

Projets pour 2023

Changement du logiciel pour la mise à disposition du matériel et pour la location des salles.

Ce changement vise à optimiser la gestion de ces flux et améliorer l'expérience utilisateur et le choix des prestations offertes en ligne.

Administration en ligne :

Ce projet ambitieux vise à obtenir le « droit » d'utiliser les identifiants e-démarches afin de pouvoir développer par la suite un vrai guichet virtuel et y délivrer des prestations complètes : remboursement de subvention, amélioration de l'offre état civil etc. De très nombreuses autres améliorations seraient possibles grâce à ce projet.

Frédéric Turrettini, *Président de la commission de la sécurité*

Cognoy : commune de sécurité

Présider la commission de la sécurité est un honneur avec beaucoup de défis. Cette commission est sous le feu de l'actualité avec tous les défis sécuritaires en ce moment à cause des nuisances à la quiétude de nos habitants.

Au début de la législature, en 2020, la pandémie de Covid-19 nous a largement évité les nuisances dans nos espaces publics. Nous avons empêché les stationnements illégaux à la vue du pré Byron, ce qui a ravi les riverains. Le problème s'est reporté sur les quais en bas de la rampe de Vézenaz et à la Place Pierre-Gautier. Notre police municipale ne peut malheureusement pas travailler toute la nuit et la police cantonale ne vient pas à chaque demande. La commission, le Conseil municipal et le Conseil administratif essaient d'élaborer un règlement pour les espaces publics de la commune, afin de pouvoir verbaliser les abus. Les gros problèmes, surtout en été, sont les quais de Cognoy. Nous sommes confrontés à un problème juridique, vu que les quais sont légiférés par le canton. Notre but, avant la fin de la législature, est d'avoir des quais et des lieux publics plus calmes pour les Colognotes et leurs familles. Nous avons tenté d'interdire le stationnement sauvage le soir sur les quais, de la Belotte au yacht club cet été, mais cela a été refusé par l'Etat.

Lors de ses séances, la commission auditionne le commandant des pompiers ainsi que le responsable des APM. Nous sommes une commission au sein de laquelle il n'y a pas de vues différentes dépendant des partis mais nous sommes unis. Les pompiers volontaires sont exemplaires et effectuent un travail très professionnel dans leur champ d'action. Les APM sont occupés avec beaucoup de tâches et nous nous occupons d'assurer la relève car après le COVID nous avons certains éléments qui ont changé de voies professionnelles. Il faut investir dans le futur.

La commission de la sécurité, le magistrat du dicastère des routes et espaces publics, aux côtés des membres de la commission, nous comptons sur eux pour qu'on planche sur un concept d'occupation du domaine public, en accord avec l'État pour pouvoir aménager nos quais et nos espaces publics pour le bien des Colognotes et de leur famille.

Notre but, avant la fin
de la législature,
est d'avoir des quais et
des lieux publics plus
calmes pour les Colognotes
et leurs familles

CENTRE CULTUREL DU MANOIR – 30 ANS D'EXISTENCE

Pascal Hornung, Conseiller administratif

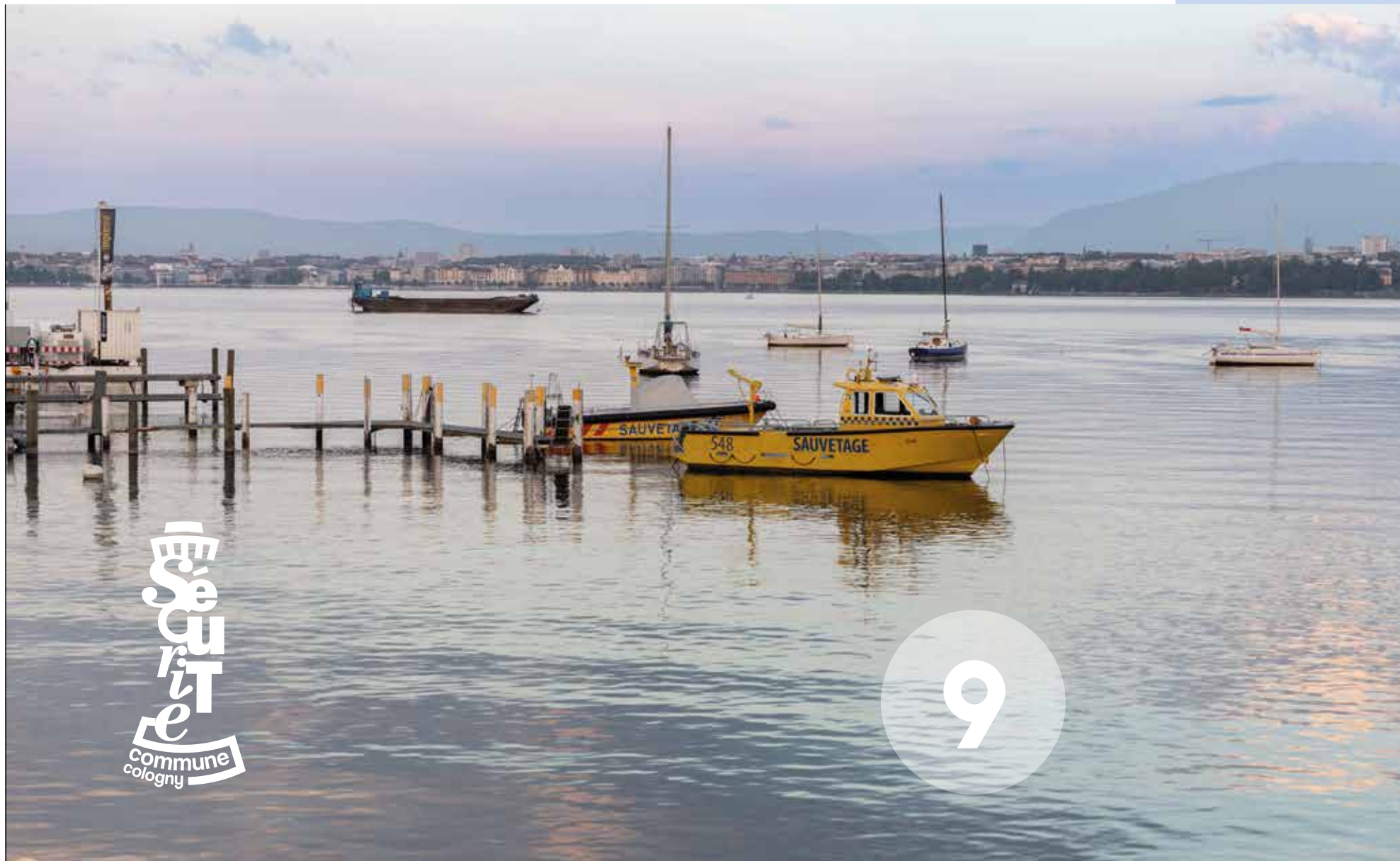
Cela fait donc 30 ans que le Centre culturel du Manoir a officiellement ouvert ses portes, même si déjà quelques années auparavant, des expositions avaient commencé à être présentées. Et il faut remonter encore à 20 ans auparavant pour fixer une date sur le rachat de la propriété Chauvet-Ador par la commune.

Ce fut une action pleine de bon sens et de vision intelligente du développement de notre commune qui fut initiée par les autorités politiques de cette époque, en 1973, lorsque, par délibération du Conseil municipal, la commune de Cologny confirmait l'acquisition de la propriété Chauvet-Ador, qui permit la construction puis l'ouverture il y a 40 ans de l'école du Manoir mais également des immeubles de la Place du Manoir, construits eux dès 1980. C'est donc tout un quartier, avec des immeubles d'habitation, des commerces, un restaurant, une place, une école, qui vit le jour. Mais c'est sans idée très claire et sans projet précis de ce qu'allait pouvoir devenir le bâtiment historique que la décision du Conseil municipal s'est prise. C'était courageux, novateur et visionnaire. La réhabilitation de la maison Chauvet en un endroit d'exposition culturelle ne commença qu'en 1989, soit 16 ans plus tard, et c'est finalement en 1992, il y a 30 ans, que le Centre culturel du Manoir vit officiellement le jour.

Entre les dons dont la Commune a bénéficié suite à des expositions et les achats qu'elle a pu effectuer, ce sont environ 400 oeuvres qui sont devenues propriétés de la Commune. En marge de l'exposition commémorative qui a eu lieu cet été, le Comité du centre culturel a eu la merveilleuse idée d'éditer un extraordinaire ouvrage-anniversaire qui retrace les 30 ans de la collection des œuvres appartenant à la Commune. L'ouvrage est disponible à la Mairie.

La commune de Cologny a une vocation culturelle en créant des passerelles et des chemins artistiques gratuits et diversifiés. Nous avons réuni sur notre commune des oeuvres d'artistes très différents, par leur époque, par leur technique ou par la taille de leurs oeuvres. En ouvrant Cologny aux artistes, nous avons créé des moments de partage que seule la culture procure. Des accrochages, des expositions, leur vernissage ou leur inauguration, sont autant d'occasions de rencontres, de partage, d'échanges, de sourires. La culture a ce pouvoir de faire émerger le désir de vivre ensemble. Notre mission est de faire en sorte que tous puissent en bénéficier. Les expositions sont éphémères mais les lieux sont fixes et les œuvres perdurent. Les lieux de culture ne doivent pas être réservés à une élite, leur accessibilité est un enjeu important, pour nos jeunes, pour nos anciens, pour nos concitoyens. Mais pas uniquement! Car avec notre offre communale, nous espérons que les lieux de culture et d'art à Cologny pourront devenir une destination à part entière.

Remercions les comités successifs, ceux d'antan évidemment car sans eux, rien n'existerait aujourd'hui et surtout pas 30 ans d'histoire, et celui d'aujourd'hui composé de bénévoles passionnées, pour son offre culturelle si diversifiée.



100 ANS DU SAUVETAGE

Catherine Pahnke, Conseillère administrative

C'est en automne 2019, que les membres de la commission de la sécurité des communes de Cologny et de Collonge-Bellerive se rencontraient dans les locaux du sauvetage pour une présentation du cahier des charges de cette nouvelle unité d'intervention. Puis, vint le temps du chantier, de l'accueil sur le lac et cet été, le baptême. Les magistrats en charge de la sécurité des 2 communes citées ont été désignés marraine et parrain du bateau.

Qu'est-ce qu'un Bacouni ?

Jean-Pierre Cuendet

«Lémaniquement Vôtre» nous l'explique ainsi :

« Au premier chef c'est un brave (homme), solide comme un roc, acharné au travail ». Sa profession : charger la barque (sauf à Meillerie où les carriers le faisaient eux-mêmes), disposer et arrimer la cargaison, conduire le bateau à destination et le décharger.

Passant sa vie sur l'eau, marchant en équilibre, au fil des jours sur la longue planche souple, qui relie la barque au rivage, le Bacouni semble déambuler, sur terre ferme, en constant roulis, pour faire contrepoids au tangage. Il est traditionnellement vêtu d'un pantalon noir en velours côtelé, retenu à la taille par une

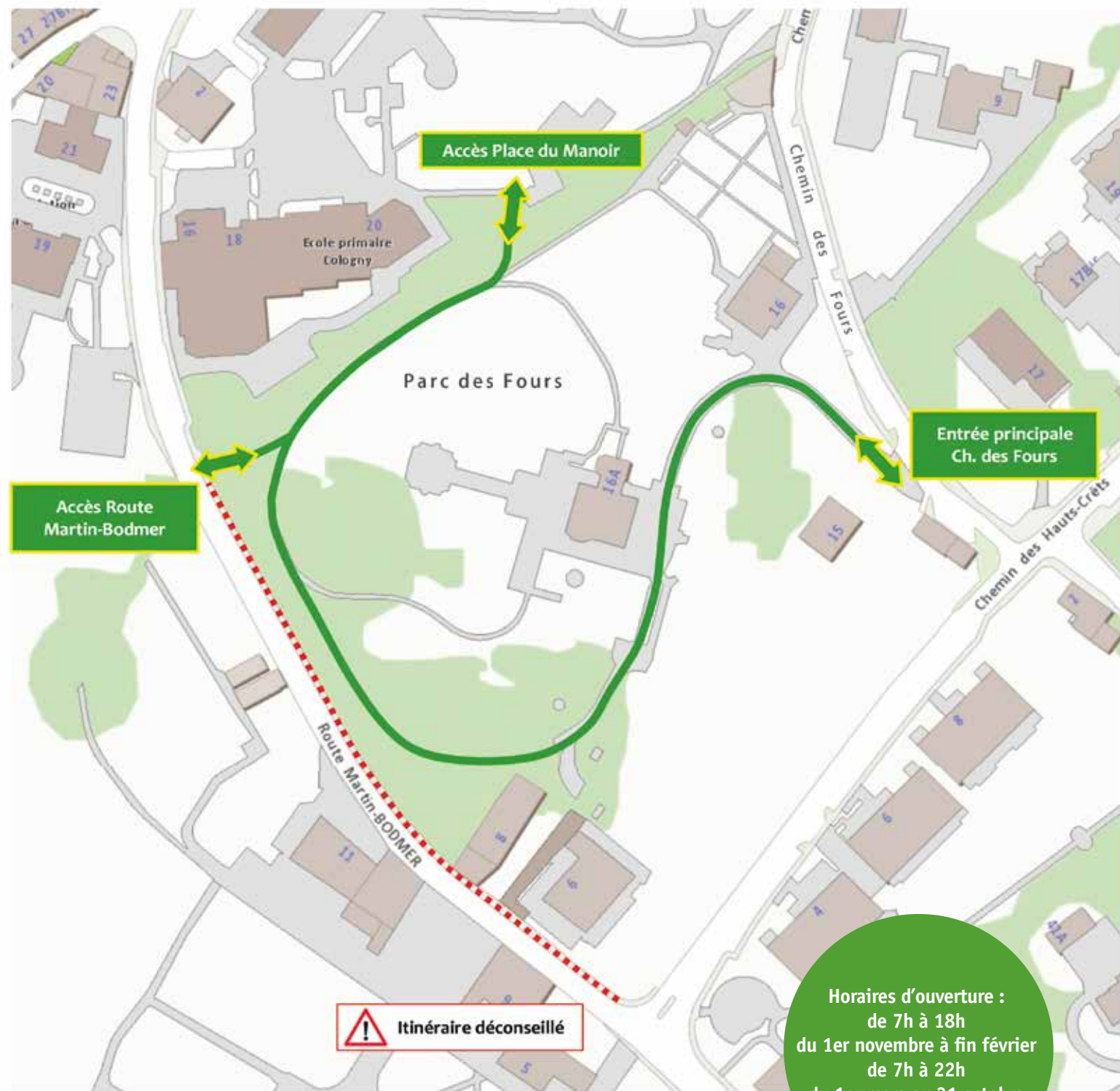
longue écharpe de couleurs, signe distinctif de cette race de «durs».

Ancien nom des bateliers du Léman, les Bacounis étaient des professionnels qui vivaient à bord des bateaux, ils ne transportaient pas des passagers mais des pierres et autres matériaux. Bacouni : c'est aussi un chemin, situé sur la commune de Collonge-Bellerive. Pour la bonne chère enfin, c'est un resto, à Yvoire.

Une marraine c'est le lien du cœur.

Bacouni, me voici donc liée à toi par le cœur. Notre rencontre, notre histoire, mes vœux que j'adresse à tout l'équipage, hommage aux sauveteurs bénévoles, t'accompagnent.

10



Horaires d'ouverture :
de 7h à 18h
du 1er novembre à fin février
de 7h à 22h
du 1er mars au 31 octobre

CHEMINEMENT PARC DES FOURS

Pascal Hornung, Conseiller administratif

Nous avons reçu des demandes pour une sécurisation plus importante des piétons sur la route Martin-Bodmer. Il est vrai que le seul trottoir à disposition est étroit et ne permet parfois pas de se croiser. La route est elle-même très utilisée notamment par les Bus TPG et il devient dès lors dangereux d'y déambuler avec des enfants ou que les enfants l'empruntent seuls pour le chemin de l'école. C'est pourquoi, même si le trajet est un peu plus long, nous conseillons à tous ceux qui ont à monter ou à descendre à pied la route Martin-Bodmer de privilégier le passage par le "Parc des Fours" et le chemin des Hauts-Crêts pour arriver au même point. Les pointillés en rouge représentent donc l'itinéraire à éviter, la ligne pleine en vert celui à suivre. Nous en profitons pour rappeler sur notre plan les horaires d'ouverture du Parc, aux heures d'été et à celles d'hiver.

11

PROMOTIONS SCOLAIRES À L'ÉCOLE PRÉ-PICOT

Catherine Pahnke, Conseillère administrative

L'école Pré-Picot est un établissement scolaire propriété de la Ville de Genève, cofinancé par la commune de Cologny et fréquentée par nos élèves domiciliés au sud de la commune.

Les conseillers municipaux ont généreusement accepté de contribuer à la fête de fin d'année de l'école ; c'est ainsi que des jeux géants ont été disposés dans le préau à l'image de ce qui se fait dans le parc de la Mairie lors de la fête des promotions, sans oublier la distribution des goûters.

Petits et grands ont été enchantés de ce bel après-midi d'été qui sera reconduit à la fin du mois de juin 2023.

12





SOIRÉE DES MÉRITES ET DISTINCTIONS

Catherine Pahnke, Conseillère administrative

Chaque année le Conseil administratif décore du Mérite colognote les personnes domiciliées sur la commune qui ont contribué par leurs actions au rayonnement de Cologne et décerne une distinction à celles qui se sont particulièrement engagées au service de la communauté.

La Commune de Cologne attribue également une distinction aux sportifs-ves colognotes et aux sociétés locales ayant remporté un titre de champion-ne dans une discipline sportive cantonale, nationale ou internationale lors d'une compétition organisée par l'une des fédérations membres de Swiss Olympic.

Le 29 mars 2022, le Conseil administratif a accueilli les méritants de l'année 2021, dans le cadre magnifique de la Société nautique de Genève. Ont été honorés du Mérite colognote, Madame Hildegard Schwab, Sarah Meylan Favre et Bertrand Favre.

Une distinction spéciale a été attribuée à Madame Christine Fumeaux ainsi qu'à Madame Betty Dunant et Monsieur Olivier Dunant.

Le mérite sportif est revenu à Monsieur Stéphane Guillermin et Mademoiselle Romane Wolhauser ; et une distinction sportive à Mademoiselle Margaux Thionnet.

POTAGER DE COLOGNY

Pascal Hornung, Conseiller administratif

L'espace potager mis à disposition par la commune sur la parcelle des Fours s'organise. Une association a désormais vu le jour, elle s'occupera de la gestion du potager et des demandes opérationnelles et organisationnelles des utilisateurs de parcelles. Son assemblée constituante a eu lieu le samedi 8 octobre. L'assemblée a élu un comité composé de Arnaud Virgona Président, Mary Berdjis Vice-Présidente, Natacha Zofka Vice-Présidente, Sophie Balser Trésorière, Guillaume Saunier Trésorier suppléant, Dominique Rögner Secrétaire, Sara Baratto Secrétaire suppléante, en présence des autorités communales représentées par le Conseiller administratif Pascal Hornung en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie. Alexandre Bodmer sera le Conseiller municipal siégeant dans ce comité en tant que membre invité à toutes les assemblées. Son rôle sera de représenter la commune dans les discussions impliquant des choix que la commission de l'environnement pourrait être amenée à arbitrer.

C'était une volonté des autorités colognotes que l'organisation du potager soit gérée au travers d'une association, avec une charte, des statuts et un règlement. Il faut dire que ce ne sont désormais pas moins de 90 parcelles, représentant presque autant de familles, qui ont été distribuées et il était important qu'une véritable structure opérationnelle soit créée pour encadrer les adhérents d'une manière optimale. Nous souhaitons longue vie à ce beau projet et à cette aventure potagère au centre de Cologne !



LE PATRIMOINE COLOGNOTE SOUS LA LOUPE

15

Dans le cadre du Plan directeur cantonal 2030, l'office du patrimoine et des sites a entrepris cette année le recensement de tous les bâtiments construits à Cologny depuis plus de trente ans. Cette enquête vise à documenter l'histoire de plus de mille édifices et à évaluer leur intérêt architectural ou historique. L'étude s'inscrit dans le cadre d'une campagne cantonale et participe aussi à une longue tradition d'analyse du territoire genevois.

Un outil patrimonial

Outil de connaissance et de gestion fondamental du patrimoine bâti, le recensement architectural a été mis en œuvre dans le canton de Genève dès le mois de février 1975, dans le cadre du projet de loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, qui sera adopté l'année suivante (LPMNS du 4 juin 1976). Cette opération sera achevée en 1993.

Dans ce cadre, la commune de Cologny accueille les recenseurs au cours de trois campagnes, qui se déroulent de juin à septembre 1984, puis de janvier à mars 1986, enfin de septembre 1992 à février 1993. Ces premières investigations privilégient alors le patrimoine rural très ancien et les grandes propriétés nées au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. Elles se limitent par conséquent à l'examen de deux cents quarante bâtiments.

Ce travail sera ensuite complété à l'occasion de la préparation d'un ouvrage consacré aux Maisons rurales du canton de Genève, paru en 2006 sous la direction de l'historienne des monuments

Isabelle Roland. Le patrimoine colognote y est à l'honneur, avec la présentation de ses anciennes maisons agricoles, de ses belles propriétés (Hauterive, Martelles, Traînant, Vigne Blanche, etc.), mais également de ses vieux pigeonniers, ses devantures de boutique de 1900 et même les traces d'une carrière de molasse.

Objectifs et méthode

La décision de mettre à jour les premières enquêtes patrimoniales découle de l'adoption par le Grand Conseil, le 20 septembre 2013, du plan directeur cantonal 2030. Dans le contexte des grands projets urbains, l'opération vise cette fois-ci à documenter tous les bâtiments, hormis ceux bénéficiant déjà d'une mesure de protection. Le but est d'estimer l'intérêt patrimonial de l'ensemble du bâti né depuis plus de trente ans, afin de se donner un minimum de recul historique. Le but est de porter en outre un regard comparatif à l'échelle cantonale.

Pour Cologny, où l'objectif porte sur mille cinquante-neuf édifices, l'examen est confié à deux bureaux d'étude : Genève Inventaire SA et le Bureau de recherche en histoire de l'architecture, composés d'historiens-nes, d'historiens-nes de l'art et d'architectes du patrimoine. Ceux-ci ont la charge d'élaborer des fiches de synthèse très étoffées.

Les recherches qui leur sont confiées ont pour but d'identifier les édifices dans les cadastres anciens, jusqu'aux années 1800, de dépouiller les registres d'autorisation de construire, afin de découvrir le nom des architectes, et

d'examiner la bibliographie, afin de puiser dans les connaissances déjà acquises. Naturellement, les recenseurs ont également pour mission de photographier les édifices sur le terrain. Seules les parties extérieures (façades, jardins) sont cependant considérées.

L'une des étapes essentielles de ce travail réside en outre dans l'évaluation patrimoniale de chaque objet recensé. Suivant une échelle de quatre notes («exceptionnel», «intéressant», «intérêt secondaire», «sans intérêt»), chaque bâtiment est estimé au regard de son ancienneté, de son état de conservation, de sa qualité architecturale, de la notoriété de son architecte, de sa valeur historique, de l'intérêt artistique de ses décors et de son appartenance à un ensemble ou à un site.

Résultats

Une fois remises à l'office du patrimoine et des sites, les analyses conduites par les recenseurs doivent encore faire l'objet d'un contrôle par les services et d'un ultime examen par une commission scientifique. Celle-ci soupèse chaque évaluation patrimoniale à l'aune de critères établis pour l'ensemble du canton.

A l'issue de ces dernières relectures, prévues d'ici la fin de l'année 2023, les données seront consultables sur Internet, dans le guichet Geopatrimoine du Système d'information du territoire genevois (SITG). Gageons que de belles découvertes attendent les amoureux du patrimoine et de l'histoire !



ÉVÈNEMENTS AU PRÉ BYRON MUSIQUE ET CINÉMA

Pascal Hornung, Conseiller administratif

Le Pré Byron représente pour beaucoup de Colognotes – et pour beaucoup d'autres aussi, Genevois, Suisses ou étrangers – un lieu à part, hors du temps. S'il est bien une vue qui aura peu changé ces dernières décennies, c'est bien celle que l'on peut admirer depuis son sommet. Curieusement toutefois, rares sont les manifestations que nous organisons à cet endroit empreint de patriotisme puisque presque uniquement dévolu à la cérémonie commémorative de notre fête nationale. Qu'à cela ne tienne, plutôt que de le laisser inoccupé une année durant, de petits événements culturels ont été organisés entre le printemps et l'été 2022 sur notre Pré Byron.

Fin avril tout d'abord, il a accueilli le projet « Accordez vos vélos ». La quinzaine de musiciennes et de musiciens de l'orchestre « Les Forces Majeures » s'était lancé le pari de rejoindre Genève depuis Grenoble à vélo, en jouant un concert à chaque étape de son périple. Le point d'orgue – expression de circonstance – de cette tournée musicale et sportive fut le concert donné par les Forces majeures et l'Orchestre de Chambre de Genève au Victoria Hall le 24 avril. Mais la veille, la commune avait accueilli les musiciens pour un concert sous tente, sur le Pré Byron, qui s'était conclu par une reprise de la fameuse chanson d'Yves Montand « À bicyclette » repris en chœur par un public conquis avant que les musiciens ne repartent vers leur nouvelle étape, en direction de Corsier. Au mois de juillet, dans le cadre des « Communes font leur Cinéma », nous fûmes très heureux d'accueillir par une chaude soirée d'été, la projection en plein air du film « Animal » de Cyril Dion, sélectionné pour son caractère tout public. Et enfin, le 21 août au soir, nous avons décidé d'organiser un « Concert de rentrée » la veille de la fin des vacances scolaires. Cette séance de jazz devait également marquer la fin de ces petits événements culturels en plein air sur le Pré Byron. Ils étaient inédits et auront réussi à réunir quelques centaines de personnes parfois autour de pique-niques ou d'apéritifs conviviaux. L'expérience était très intéressante et sera renouvelée, avec d'autres thèmes et d'autres artistes. Des sélections ont déjà eu lieu pour l'année 2023 et nous pouvons déjà annoncer un événement très particulier en 2024 que nous organiserons pour le bicentenaire de la mort de Lord Byron sur cet espace éponyme. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler !

Pour plus d'informations :
Site cartographique :
<http://ge.ch/sitg/>
(onglet Patrimoine
Recensements architecturaux)
Site du recensement
architectural du canton :
<http://genevepatrimoine.ch/>

Ancienne maison de maître dite Le Coteau, construite en 1854 par l'architecte Jacques-Louis Brocher, située Chemin des Fours 16A.

photographie Bénédicte Frommel (© office du patrimoine et des sites)



17 1ER AOÛT

Bernard Girardet, Maire

Célébrer notre fête nationale libérés des contraintes sanitaires liées à la pandémie, fut un vrai bonheur.

La pandémie nous a éprouvé, mais nous avons su faire preuve de combativité et traverser cette crise qui nous a permis d’appréhender notre mode de vie de manière différente et mis en exergue qu’« ensemble » nous pouvons vaincre un ennemi commun.

Comme le rappelle le pacte fédéral, acte fondateur de la Confédération suisse, il résulte de l’union courageuse de trois agriculteurs-montagnards qui savaient, comme chacun, qu’ils seraient plus forts « ensemble ».

Les interdictions qui nous ont privé cet été pour la première fois du feu de joie, nous rappellent s’il était encore nécessaire, que le réchauffement climatique est notre ennemi commun. Il ronge notre unique planète et réduit de jour en jour notre qualité de vie. Il n’y a qu’ensemble que nous pouvons espérer inverser ce processus.

Depuis plus de dix ans, Coligny se soucie de la préservation de l’environnement dans divers domaines, en installant une centrale photovoltaïque sur le toit du centre sportif, en améliorant le bilan énergétique de ses bâtiments par le remplacement des vitrages et l’installation de système de pompes à chaleur, en équipant l’éclairage public de LED, en réduisant l’usage du papier par la digitalisation, en subventionnant la mobilité douce, mais également en promouvant la biodiversité, en renonçant aux engrais chimiques, désherbants et pesticides ou encore en mettant à disposition de la population un jardin potager participatif.

Ainsi, nous pourrions nous enorgueillir que ces mesures aient permis de labelliser notre commune « Bio Suisse », « Cité de l’énergie » et « Ville verte ». Tous ces labels sont des encouragements, il faut faire mieux et vite. Car comme le révélait un récent article dont le titre fait trembler « L’humanité a déjà consommé au jeudi 28 juillet 2022, tout ce que la planète peut produire en un an ».

Ainsi, le symbolique « jour du dépassement » ou « Overshoot Day » est atteint et concernant spécifiquement la Suisse cela fait déjà deux mois et demi que notre budget de ressources naturelles est épuisé. Seule la pandémie de Covid-19 a fait reculer cette échéance de trois semaines, mais à quel prix.

N’attendons pas de nous faire imposer des restrictions, agissons avec conviction, réapprenons à consommer, à nous déplacer, réapprenons à vivre. Choisissons nos restrictions et accentuons nos gestes en faveur de la sauvegarde de l’environnement, même s’ils peuvent sembler dérisoires à l’échelle planétaire, ce n’est qu’ensemble que nous pourrions sauver notre monde.

Indépendamment des cultures, des âges, des croyances religieuses, des appartenances linguistiques ou politiques, la fête nationale sert à nourrir un sentiment d’appartenance et rappelle que nous avons de la chance de vivre dans un pays libre, économiquement et politiquement stable et surtout en paix. Nous avons ainsi le privilège d’avoir des moyens et comme préoccupation la sauvegarde de l’environnement, l’entraide, la solidarité et le choix de faire mieux.

John F. Kennedy avait l’habitude de dire : « Nos problèmes ont été créés par l’homme et nous pouvons donc les résoudre ».

Alors agissons !

LE CONSERVATOIRE POPULAIRE OUVRE SES PORTES

18

Poussez les portes du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre le samedi 1er avril 2023 de 10h à 12h30 à Coligny. Durant cette matinée, les Colognotes et habitant·e·s des communes alentour seront chaleureusement accueilli·e·s pour découvrir ce centre encore peu connu du public, qui propose pourtant bon nombre de cours de musique destinés aux enfants comme aux adultes.

Plus grande école du canton avec une offre de près de 200 cours de musique, danse et théâtre, le Conservatoire populaire propose un enseignement orienté autour de l’épanouissement des élèves ainsi que du développement de leur esprit critique, de leur créativité, de leur adaptabilité et de leur intelligence émotionnelle et sociale.



Infos pratiques

Portes ouvertes de Coligny,
samedi 1er avril 2023, 10h à 12h30
Chemin Faguillon 4, 1223 Coligny

Informations et inscriptions :

www.conservatoirepopulaire.ch
Contact : Marie Tille,
responsable du centre de Coligny,
m.tille@conservatoirepopulaire.ch

Au programme de cette matinée festive et gratuite : essais d’instruments tels que piano, violon, guitare, flûte à bec ou encore flûte traversière, rencontres avec des professeur·e·s passionné·e·s, cours d’essai d’initiation musicale pour les 4-6 ans (sur inscription), intermèdes musicaux d’élèves, concert de professeur·e·s et présentation en musique du cours de formation musicale, le tout accompagné d’un petit-déjeuner.

Aux mois de mars et avril prochains, le Conservatoire populaire ouvrira ses portes dans plusieurs de ses centres, dont Coligny et son centre principal rue François d’Ivernois (à deux pas de la vieille ville de Genève).

Retrouvez le programme complet sur le site internet de l’institution.

LE FESTIVAL DESCHÊNÉS ET LES « COLOGNY DE VACANCES »

19

Le festival Deschênés, c'est un moment de rencontre et de partage pour nos enfants, qui a traditionnellement pris date la dernière semaine des vacances scolaires d'été. Pour nos enfants, c'est un moment de retrouvailles après une période de vacances, et d'échange de souvenirs estivaux; c'est une semaine de festivités et d'événements, organisée pour un "atterrissage en douceur" avant la rentrée de la semaine suivante.

Nous sommes très heureux d'avoir pu proposer à nouveau cette récréation à nos enfants en 2022 dans le magnifique Parc Stagni à Chêne-Bougeries. Cette édition du Festival est la 5ème depuis sa création en 2016. Cologny, qui a rejoint les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg en 2018 dans cet événement,

voit un nombre toujours plus important de d'enfants participants pour atteindre 175 cette année. En 2020 et 2021, le Festival n'avait pas pu avoir lieu pour les raisons sanitaires que nous connaissons.

Mais à quelque chose malheur est bon. Dès l'annonce de l'annulation de ce qui devait être la 5ème édition à l'été 2020, Cologny a pu proposer une alternative sous la forme de ses «Cologny de vacances» pour accueillir les jeunes Colognotes en juillet et en août. Cet accueil en centre aéré, né de la période Covid, a perduré depuis et s'est même étoffé avec désormais une organisation d'événements encadrés durant quasiment chaque vacances scolaires. Se voulant être à l'époque une solution de remplacement, les «Cologny de vacances» ont pu être proposées cet été

2022 dans l'enceinte de l'école Pré-Picot, en supplément de la participation colognote au Festival Deschênés.

Cologny sera présent lors de la version 2023 du Festival car il s'agit maintenant d'un rendez-vous que nous avons pris avec les parents et surtout les enfants colognotes.

Quant aux « Cologny de vacances », elles auront lieu cette année 2023 en journées complètes, comme en 2022.

COLOGNY DE VACANCES 2023

Du 17 au 21 avril 2023
Du 3 au 7 juillet 2023

Informations sur le
site internet
de la commune



jeunes
commune
cologny

crédit photo : marisa-flowerstine



CONSULTATION SOCIALE POUR LES PERSONNES EN ÂGE AVS

Dès le 1er janvier 2023, une consultation sociale gratuite, consistant à apporter conseil et orientation en matière sociale aux habitants de la commune en âge AVS en situation de précarité, est proposée par Pro Senectute Genève.

Pour plus de renseignements :
www.ge.prosenectute.ch
ou tél. 022 807 05 65

jeunes
commune
cologny

PRO
SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

20

21

MARCHÉ DE NOËL

Catherine Pahnke, Conseillère administrative

Un évènement désormais ancré dans notre calendrier, le marché de Noël a rencontré un vif succès. Libérée des contraintes sanitaires, la population est venue en nombre déambuler dans les allées du marché, faire ses achats, partager une soupe, une raclette ou un vin chaud, tout au plaisir de la rencontre. Les conditions météorologiques favorables ont contribué à la bonne ambiance de la manifestation. Le traditionnel et féérique cortège aux flambeaux a clôturé les festivités avec panache.

Fruit d'un travail d'équipe, nous adressons nos félicitations avec notre reconnaissance à l'ensemble des bénévoles, des sapeurs-pompiers volontaires, aux célébrants du dimanche matin, à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux membres du Conseil municipal.





Pascal Hornung,
Conseiller administratif

L'œuvre Clythia de l'artiste Yvonne Domenge a été installée devant le Centre Sportif de Cologny. Elle fait désormais écho à Pulsar, cette autre œuvre en forme d'objet astronomique qui trône depuis une dizaine d'années de l'autre côté du chemin menant à la halle du centre sportif, provoquant ainsi une impression de passage au travers d'une porte virtuelle symbolisée par ces deux piliers sphériques.

Yvonne Domenge est une sculptrice mexicaine, décédée en 2019, qui étudia à la Corcoran School of Art à Washington DC (USA), puis à Mexico City. Elle participa tout au long de sa vie artistique à plus de 50 expositions individuelles et de 160 expositions collectives et ses œuvres sont visibles au Mexique et aux Etats-Unis bien sûr mais également au Japon, en Chine ou encore en France. Durant sa carrière, elle reçut de multiples prix ou distinctions, parmi lesquelles une médaille à la prestigieuse Société académique Arts-Sciences-Lettres de Paris et fut nommée membre honoraire de la section sculpture de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. C'est la famille Couttolenc, dont certains membres, enfants de Yvonne Domenge habitent à Cologny, qui a fait don de cette sculpture à la commune. Nous les en remercions très chaleureusement.

APPELS D'OFFRES GROUPÉS

Pascal Hornung, Conseiller administratif

La crise énergétique que nous traversons fait se concrétiser des idées. Dès la fin de cette année mais principalement dans le courant de l'année prochaine, la commune en partenariat avec l'Office Cantonal de l'Energie (OCEN) et les Services Industriels de Genève (SIG) mettra en place un projet de développement massif du solaire photovoltaïque pour les propriétaires individuels. Beaucoup se sentent prêts mais manquent de confiance dans les prestataires potentiels ou dans le choix de la bonne technologie. La commune a décidé de se faire assister d'un bureau d'ingénieurs qualifiés et reconnu pour gérer le processus en fonctionnant par étapes. Les communiens propriétaires de villas ou de PPE seront tout d'abord invités à des séances d'information regroupant ainsi les ménages intéressés dans des appels d'offres communs. Nous les accompagnerons dans toute la démarche en garantissant qualité et prix. Des aides seront par ailleurs octroyées pour les études préalables, voire pour les réalisations.



Par cette opération initiée par la commune, nous désirons avant tout rassurer les propriétaires dans leurs choix, par une gestion de projet assurée par un bureau d'ingénieurs spécialisés (expert et neutre) et par le choix d'installateurs qualifiés éco21 solaire. Notre intention est de faciliter le passage à l'acte par un suivi personnalisé tout au long de la démarche et une gestion de l'ensemble des procédures administratives et des demandes de subventions.

Mais nous ne nous arrêterons pas là puisque notre souhait est aussi d'étendre la démarche à la mise en place de solutions d'alimentation thermique renouvelable (pompes à chaleur) ou à la rénovation énergétique des bâtiments.

Des informations complémentaires sur ces appels d'offres groupés visant à développer le solaire photovoltaïque dans notre commune en sensibilisant et en accompagnant les propriétaires de maisons individuelles et de petites copropriétés seront très bientôt disponibles.

INFOS CULTURE

Incitation à la pratique d'une activité culturelle Subvention directe aux Colognotes

Cette subvention annuelle est de CHF 100.- maximum par bénéficiaire, quel que soit le nombre d'activités pratiquées.
Détails et conditions : www.cologny.ch

Carte d'accès gratuite à la Fondation Martin Bodmer pour les Colognotes

*Il vous suffit de la demander
à la réception de la Mairie.*



LE CHAT AU JOURNAL

Pascal Hornung, Conseiller administratif

Depuis la mi-janvier, la commune est fière d'accueillir un nouveau pensionnaire sur son giratoire. Il s'agit du « Chat au journal » dont la commune a fait l'acquisition. Alors que l'exposition « Le chat déambule » a pu être admirée par tout le canton de Genève, elle continue son tour d'Europe – on peut d'ailleurs à nouveau admirer ces statues en Suisse, à Montreux jusqu'à fin février 2023, après avoir fait un crochet par Monaco cet été. Mais le « Chat au journal » va se sédentariser et restera tout d'abord sur le promontoire de la Croisée de Cologny durant les fêtes de fin d'année, pour ensuite prendre des quartiers plus définitifs dans le courant du mois de mars, à proximité du Centre culturel du Manoir. Un chat lecteur près de notre bibliothèque, le symbole était tentant.

Quelques différences pourront être remarquées par rapport à la version qui était présentée sur le quai Wilson à Genève. Nous avons travaillé avec l'artiste Philippe Geluck pour que notre Chat soit unique, aux couleurs de Cologny. En effet pour l'occasion, le journal portera la mention du « Chat à Cologny ». Nous vous donnons d'ores et déjà à toutes et tous rendez-vous pour l'arrivée du Chat au centre de Cologny et au milieu de notre chemin culturel courant mars, en présence de l'artiste pour l'inauguration officielle. D'autres informations suivront en temps utile, notamment sur notre site communal.

RAPPEL DES SUBVENTIONS COMMUNALES MOBILITÉ

Vélo électrique

500.- par personne tous les 5 ans

vélo-cargo

CHF 500.- également augmentés de CHF 500.- supplémentaires mais au maximum 10% du prix d'achat versés par les autorités cantonales.



Borne électromobilité pour un parking individuel à usage privé

CHF 1'000.-, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation

Un parking collectif à usage individuel

CHF 1'000.-, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation d'achat versés par les autorités cantonales

Un parking collectif

CHF 2'000.-, mais au maximum 50% des frais d'achat et d'installation

Le détail des critères d'obtention des subventions sont disponibles sur notre site cogny.ch

INFOS MOBILITÉ

Billets de bateau CGN en 1ère classe

Un tour en bateau ? 8 cartes journalières de la CGN en première classe sont gracieusement mises à disposition des Colognotes durant toute l'année.

Cartes journalières CFF

Elles donnent droit à une journée complète de transport sur les lignes des CFF, les bateaux et les cars postaux, ainsi que dans les trams et les bus de la plupart des villes suisses, dont Genève.

Elles sont réservées aux personnes domiciliées sur la commune de Cologny.

Prix unitaire : CHF 35.-

Réservation : sur internet cogny.ch, par téléphone ou à la réception de la Mairie.

Retrait à la réception de la Mairie dans les 2 jours ouvrables suivant la réservation.

Le paiement en ligne est désormais possible et les cartes vous sont envoyées chez vous.

Les cartes ne sont ni reprises, ni échangées.

Les cours de sports en plein air en juillet et août sont reconduits.

Gratuits et sans inscription.



SERVICE TECHNIQUE

S'adresser à la Mairie

ARCHIVES COMMUNALES

Consultations sur rendez-vous

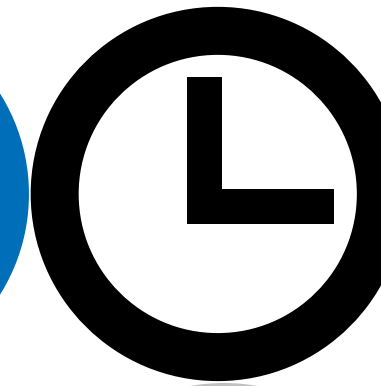
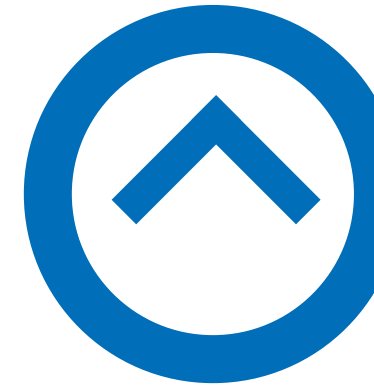
S'adresser à la Mairie

SERVICE DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Permanence, en cas d'urgence

T. +41 79 789 56 20

S'adresser à la Mairie



MAIRIE DE COGNY

Route de La-Capite 24
Case Postale 86
1223 Cologny
T. +41 22 737 49 49
info@cogny.ch
cogny.ch



HORAIRES

Lundi à vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00



TPG LIGNE A Arrêt «Cologny-Mairie»

info@cogny.ch
cogny.ch

CENTRE DE VOIRIE ET DU FEU, SERVICE DES ROUTES, PARCS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

Chemin du Tirage 9
Permanence :
T. +41 79 829 49 52
En cas d'urgence uniquement

ATTESTATION DE DOMICILE

Pour les Confédérés et les Genevois :

S'adresser à la Mairie

Pour les ressortissants étrangers :
Office cantonal de la population et des migrations

Route de Chancy 88, 1213 Onex

T. +41 22 546 46 46

TPG : lignes K-L/tram 14, arrêt « Bandol »

INFO SUR LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

www.passeportsuisse.ch
Centre cantonal de biométrie,
ARCenter
Route de Peney 2,
1214 Vernier

LÉGALISATION DE SIGNATURE ET DOCUMENTS

Service des légalisations

Route de Chancy 88, 1213 Onex
T. +41 22 546 48 60

TPG : lignes K-L/tram 14 arrêt « Bandol »

ETAT CIVIL

Etat Civil Arrondissement :

Campagne et rive gauche du Lac
Chemin des Rayes 3, CP 160,
1222 Vézenaz

Responsable :

Mme Laurence Grosclaude

T. +41 22 722 11 80

F. +41 22 722 11 88

etat-civil@collonge-bellerive.ch

Heures d'ouvertures au public

lundi au vendredi : 8h30 à 11h00

lundi après-midi : 15h00 à 18h30

mardi après-midi : 15h00 à 18h30

mercredi après-midi : 12h00 à 15h00

Acte d'origine et certificat individuel d'état civil :

s'adresser à l'office de l'état civil de la commune d'origine.

Acte de naissance, de reconnaissance, de mariage et de décès :

s'adresser à l'office de l'état civil où a eu lieu l'événement.

NATURALISATION

Service cantonal des naturalisations

Route de Chancy 88
1213 Onex

T. +41 22 546 46 46

Etrangers : par courrier ou courriel, Office cantonal de naturalisations, case postale.

Confédérés : au guichet de la route de Chancy 88 – 1213 Onex

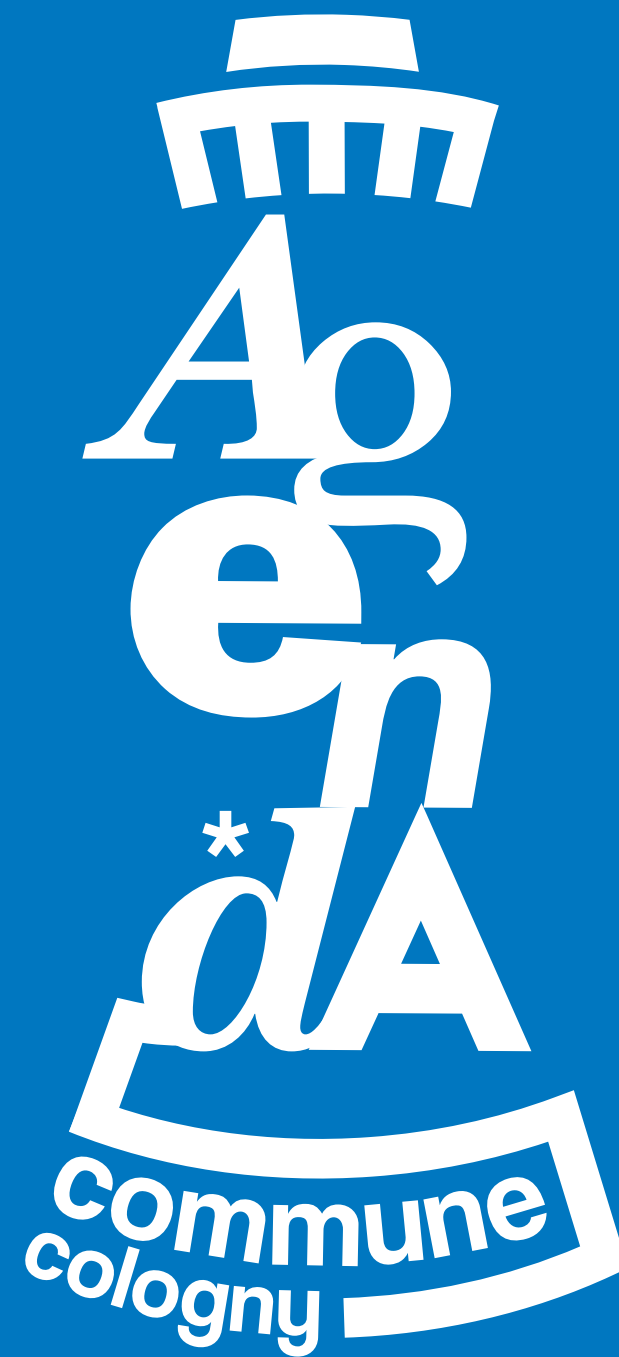
TPG : lignes K-L/tram 14, arrêt « Bandol »

ACQUISITION DU DROIT DE CITÉ

Pour les Genevois :

Les Genevois qui souhaitent acquérir le droit de cité de Cologny doivent s'adresser à la Mairie.





1er semestre 2023

* DÉTACHEZ-MOI !

VOTATIONS POPULAIRES

Salle communale

12 dimanche mars

18 dimanche juin

ELECTIONS CANTONALES

2 dimanche 2 avril
1ER TOUR

30 dimanche 30 avril
2ÈME TOUR

lecrevecoeur.ch

THÉÂTRE LE CRÈVE-CŒUR



Sarah Bernhardt, monstre sacré !

7 mars au **2** avril

Les lives de Mélanie Croubalian

26 mars

La fin des haricots !

2 mai au **28** mai

Les lives de Mélanie Croubalian

14 mai

L'oiseau migrateur

7 juin au **23** juin

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

aux éco points

11 mars

18 mars

25 mars

VENTE ÉCHANGE

salle de gym
de l'école du manoir

29 avril

VERNISSAGES EXPOSITIONS

ccmanoir.ch

Centre culturel du Manoir

15 février au **28** février

Marianne Herjean

8 mars au **26** mars

Nadia Merzoug

3 mai au **25** juin

Ferenc Berko

3 **9** **16** **23** juin

Apéro-spectacle

GENERALI GENÈVE MARATHON

6 **7** samedi + dimanche mai

PROMOTIONS SCOLAIRES

Parc de la Mairie

30 vendredi juin



FÊTE NATIONALE

Parc de la Mairie
et Pré Byron

1ER mardi août